

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2021

**Président** : Monsieur Didier Bazin

**Présents** : MM. Jean-Michel Napieray, Jean-Christophe Pavy, Brizline Crépin, Isabelle Kronek, Axelle Fonferrier, Laure Honoré, Raphaël Devianne, Baptiste Bazin, Tristan Leroux.

**Absent excusé** : Monsieur Cyril Thirion

**Secrétaire de séance** : Madame Laure Honoré

**Ordre du jour** :

**X** **Compte administratif 2020**

Monsieur le maire fait une présentation des comptes de l'exercice 2020 :

	<b>Dépenses 2020</b>	<b>Recettes 2020</b>
<b>Investissement</b>	23 160,66 €	29 360,20 €
<b>Fonctionnement</b>	181 810,79 €	179 577,43 €
Total :	204 971,45 €	208 937,63 €

Excédent de clôture : 3 966,18 €

Résultat de clôture 2019 : 145 211,69 €

Résultat de clôture 2020 : 149 584,29 €

Après débat et explication, Mr Raphaël Devianne, doyen d'âge, fait voter les comptes 2020.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

**X** **Rapport de la CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Après explication sur le rôle de la CLECT et les conséquences dues à la substitution de compétence de la CCRV au sein du Syndicat Intercommunale des Transports Urbains Soissonnais pour 5 communes du territoire, le conseil émet un avis favorable et prend acte de l'attribution de la compensation pour un montant de 37 789,78 € à la commune.

**X** **Adhésion de la commune de Soucy au syndicat scolaire de Coevres :**

Par délibération du 26 février 2021, la commune de Soucy, a demandé son rattachement au Syndicat Scolaire de Coevres. Le conseil syndical a émis un avis favorable le 08 Mars 2021.

Après explication sur les motivations de la commune de Soucy, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion de Soucy au syndicat scolaire de Coevres.

**X** **Questions diverses :**

**Défense incendie**

Mr le maire a demandé une étude au SDIS afin de définir un plan de défense incendie de la commune. En concertation avec le Syndicat des Eaux, il s'agit de mettre en évidence les zones du village éloignées d'un approvisionnement en eau à destination des secours, identifier et corriger les insuffisances des poteaux d'incendie.

### **Mise en péril imminent**

Suite à l'accident survenu le 12 mars 2021 (effondrement d'un mur dans une propriété privée), Mr le maire a pris un arrêté de péril imminent pour la maison du 21 rue André Bonvalet.

### **Présence excessive de chats dans la sente du Marais**

Suite à des plaintes de riverains signalant la présence de nombreux chats dans la sente, Mr le maire a pris contact avec les personnes concernées qui sont d'accord pour agir. Le maire a demandé à plusieurs vétérinaires une offre de prix pour stériliser les animaux concernés. Cette solution coûteuse ne réglant pas le problème actuel, il est envisagé de contacter des associations afin de faire adopter les animaux qui pourraient l'être.

Face à la prolifération incontrôlée des chats dans de nombreux points du village, le conseil rappelle aux habitants leurs responsabilités pour leurs propres animaux et l'interdiction de nourrir des animaux errants sans en avvertir la mairie.

### **Permanence du secrétariat à la mairie de St Pierre Aigle**

La venue d'une secrétaire de mairie le jeudi soir de 17h à 18h30 en même temps que la permanence du maire et des adjoints est actuellement suspendue pour des raisons sanitaires. Le conseil a eu un débat sur l'opportunité de remettre en place cette permanence. Il est évoqué la possibilité de faire une « nocturne » jusqu'à 19h un jour par semaine à Coeuvres afin de permettre aux habitants de toutes les communes, non disponibles en journée, de pouvoir rencontrer les secrétaires de mairie.

### **Obstacles sur les bas-côtés de la rue de Coeuvres**

Phénomène ponctuel au départ, il a été observé que de nombreux riverains mettent des obstacles (pierres et pieux en bois) sur le bas-côté afin de limiter la formation d'ornières et de flaques de boues devant leur maison.

Le conseil rappelle que cette pratique sur le domaine public est interdite et dangereuse et que la responsabilité des auteurs peut être engagée en cas de dommages aux tiers.

### **Données statistiques des radars**

Monsieur Jean-Christophe Pavy présente les dernières données des radars du 25 avril 2020 au 4 février 2021.

Il a été constaté que la vitesse moyenne du radar placé devant le monument aux morts a enregistré une vitesse moyenne de 55 km/h (85 % des véhicules) en montant et 59 km/h en descendant et celui placé à la sortie vers Dommiers une moyenne de 68 km/h (85 % des véhicules) en entrée et 72 km/h en sortie. Le conseil décide de réaliser une sensibilisation des habitants sur ce sujet en présentant les résultats à l'ensemble de la population.

### **Déchets aux abords de la D17**

Monsieur Tristan Leroux signale une forte augmentation des déchets aux bords de la D17. 1000L ont été ramassés (habituellement environ 400L). Le conseil décide de sensibiliser la population via les différents moyens de communication et réfléchis à organiser des journées de ramassage des déchets.

### **Projet de centrale photovoltaïque**

Suite à la présentation par la société TSE le 22 février dernier d'un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur l'emplacement des terrains de la carrière, un débat s'engage sur l'opportunité du projet. Il est rappelé que l'exploitant des carrières a pris l'engagement d'une remise en état des terrains pour un retour à une vocation agricole. Les avis sont partagés. Il a été décidé de prendre une décision lors d'un prochain conseil municipal en attendant un complément d'information.

### **Présence excessive de sangliers dans le village**

Monsieur Tristan Leroux remarque que la présence de sangliers est toujours très forte et qu'il est très sollicité par de nombreux habitants sur les dégâts occasionnés. Un courrier sera adressé à la Fédération des Chasseurs et à la Préfecture.

### **Épicerie ambulante**

Madame Laure Honoré informe le conseil qu'une habitante de Dommiers a pris contact avec la mairie pour proposer un service d'épicerie ambulante dans le village. Monsieur le Maire et Madame Laure Honoré rencontreront cette personne lors de la prochaine permanence.

**La séance est levée à 22h25.**